



Wallonie

Commune d'Aubel

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Mr et Mme DELIT Pierre demeurant Rue Hostert 17, à 4880 Aubel.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, Rue Hostert 17 et cadastré Section B, parcelle n° 673 g6.

Le projet consiste en

La construction d'un abri de jardin,

et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.5 : demandes d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme en vigueur sur les points suivants :

- *Utilisation de plusieurs matériaux de parement dans le traitement des façades ;*
- *Utilisation de matériaux non repris dans la liste des matériaux admis (bois et tôle imitation tuile) ;*
- *Le volume annexe est adossé au mur mitoyen existant (or recul de 2m minimum imposé) ;*
- *La toiture ne comprend qu'un seul versant, de pente inférieure à 40° ;*

Le dossier peut être consulté à l'**Administration Communale** (voir adresse ci-dessous) :

DE PREFERENCE SUR RDV, AFIN DE PERMETTRE LE RESPECT DES DISTANCES SOCIALES REQUISES

les jours ouvrables de ***9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30.***

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ***Mme ROHEN ou Mr NELISSEN (service urbanisme)*** - téléphone : ***087/68.01.38***, mail : ***urbanisme@aubel.be***, dont le bureau se trouve à ***l'Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolai n° 1 (1^{er} étage) – 4880 Aubel.***

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du lundi 17.05.2021 au lundi 31.05.2021 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : ***Collège Communal – Place Nicolai n°1 – 4880 Aubel***

- par courrier électronique à l'adresse suivante : ***urbanisme@aubel.be***